



INTER 87 – FSU
Conseil départemental
de la Haute-Vienne

INTER 87 FSU - Conseil départemental 87

11, rue François Chénieux 87000 LIMOGES

Tél - Répondeur : 05 44 00 10 17 / Fax: 05 44 00 12 46

Email : fsu@haute-vienne.fr - Blog : fsu-cg87.over-blog.com

Permanences tous les jours

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Intervention FSU à la manifestation du 7 décembre 2021 en défense du travail social

Tout d'abord, nous tenons à remercier les collègues qui ont décidé de participer à ce mouvement social pour la défense du travail social.

TOUS LES COLLÈGUES DU PUBLIC COMME DU PRIVÉ SONT CONFRONTÉS AUX MEMES DIFFICULTÉS :

- Charge de travail exponentielle et sous effectif chronique.
- Précarisation des postes de travail.
- Blocage des salaires depuis 10 ans dans la fonction publique
- Gel des primes au Conseil Départemental depuis 2008.
- Alignement des conventions collectives par le bas.

Les employeurs s'alarment des graves difficultés de recrutement. Mais **CE SONT EUX**, les représentants des conseils départementaux, les dirigeants des associations du secteur privé qui font pression sur l'État pour maintenir le gel des salaires, le blocage des carrières, la remise en cause des conventions collectives.

Mieux encore, par le truchement des marchés publics, via les appels à projet, des activités du secteur passent dans les mains d'entreprises sociales où les postes de travailleurs sociaux diplômés sont réduits à la portion congrue.



OUI, LE TRAVAIL SOCIAL EST EN CRISE !



Il perd chaque jour de son attractivité. En Haute-Vienne, par exemple, nous avons perdu 25% des assistantes familiales en 10 ans et ainsi des dizaines de places d'accueil.

Le non remplacement ou le remplacement partiel des travailleurs sociaux malades, en congé maternité, ou en temps partiel, fragilisent les collectifs de travail et pénalisent les usagers.

Que reste-t-il dans ce contexte, des beaux discours sur la protection et les droits de l'enfant ?

Que reste-t-il des droits des familles plongées dans la précarité et la misère sociale ?

Que reste-t-il des droits des personnes handicapées, de la lutte contre la pauvreté ou du droit au logement, avec toujours moins de travailleurs sociaux ?

LE TRAVAIL SOCIAL EST UNE CONQUÊTE SOCIALE !

Il doit être défendu avec énergie dans nos sociétés rongées par l'accroissement des inégalités, les discours populistes, racistes et discriminatoires.

Que contient le projet de loi du Gouvernement sur la protection sociale de l'enfance ?

RIEN sur une quelconque contrainte qui serait faite aux Conseils départementaux d'accorder aux jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, un contrat jeune majeur à leurs 18 ans

RIEN en faveur d'un véritable statut pour les assistantes familiales prenant en compte leurs réalités professionnelles.

RIEN sur la revalorisation des salaires, ni même sur l'extension du « Ségur de la santé » à tout le secteur médico social



RIEN sur les niveaux de qualification à exiger pour exercer le travail social dans tout notre secteur professionnel.

RIEN sur les moyens financiers afin de créer les places nécessaires en établissements ou en familles d'accueil pour ne pas séparer les fratries.

ET PIRE ENCORE : possibilité de substituer aux assistantes familiales....des bénévoles, ainsi que le maintien des placements de mineurs dans des hôtels.

Sans contrainte de l'Etat sur les Départements, les politiques sociales qui sont largement décentralisées ne changeront pas. Nous ne le savons que trop !

VIVE LA LUTTE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX, VIVE LE TRAVAIL SOCIAL !

La FSU est au service de tous les collègues, sans distinction de catégorie ou de métiers. Depuis des années, elle est l'actrice principale de tous vos acquis (temps de travail, primes, œuvres sociales, avancements, conditions de travail...).

La FSU est indépendante, elle ne vit que des cotisations de ses adhérents.

Rejoignez-nous !

-----□-----
Nom : Prénom.....
Adresse personnelle :
Je souhaite adhérer à la FSU
Bulletin à retourner : Section INTER 87 FSU Conseil départemental
11 rue François Chénieux – CS 83112 87031 LIMOGES CEDEX 1